



## VOS DÉMARCHES

# Recensement militaire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant.

Retrouvez ici les informations pratiques.

## Recensement

### Où vous adresser ?

- En Mairie

### Les pièces à fournir

- Une pièce d'identité.
- Un livret de famille.

## CONTACT



### Mairie

5 route de la Ferté Gaucher  
77320 CHOISY-EN-BRIE

@ Courriel

☎ 01 64 75 81 90

# DÉMARCHE EN LIGNE



**SE FAIRE RENCENSER**  
([HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/F870](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/f870))



## VOS DÉMARCHES

### Service Public

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser.

## LIENS UTILES



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### MA JOURNÉE DÉFENCE CITOYENNE

(<https://www.defense.gouv.fr/sga/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc#title-11425>)



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### ÉCOLE DES OFFICIERS DE GENDARMERIE NATIONALE

(<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn/>)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### RECENSEMENT CITOYEN, JDC ET SERVICE NATIONAL

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>)